Image not found or type unknown

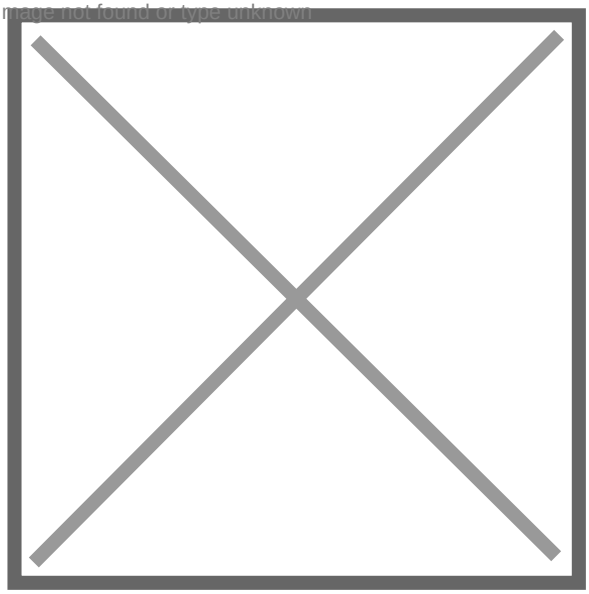

Droit concernant les travailleurs reconue handicapée

Par **marano**, le **15/11/2008** à **23:39**

bonsour,je souhaiterai avoir un conseil concernant le droit des travailleur reconuehandicapéeparlacommissiondesdroitsetdelautonomiedespersonnes handicaées(CDAPH),suite a une agression survenue sur mon lieude travaille.j ai ete victime d une agression sur mon lieu de travail en septembre 2006 ou j occupée un poste de chef gerant dans un restaurant scolaire a la suite de cette accident de travaille cela a provoqué une perte d acuite visuelle et des problemes psychotromatique, ce qui ma conduit a un arret de travaille d une anné et d un mi temp terapeutique.a ce jour,depuis4mois j ai ete affecté surun restaurant d entreprise ou j occupe un poste de chef gerant , or depuis cette date du 2 mai 2007 ou j ai ete reconue travailleur handicapée ,il ete convenue entre mon entreprise et la medecine du travaille qu il est un amenagement de mon poste concernant l outil informatique par la visite d un ergonome et du medecin du travaille . or actuellement sur cette affectation depuis 4 mois maitenant ,rien n a changé je doit exerce mon activite en ayant pas cette amenagement de poste, donc en ayant pas les moyens nécaissaire pour effectué au mieux mon travaille et cela m est insuportable et dificile a vivre.mon emtreprise me dit qu il font le necaissaire mais nous sommetoujour
au meme point,maquestionest que puis je faire pourquelreconaisselecaractaire de cette handicape et qu ontavancedanscette affaire.mercidemerepondremario

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés